

# Abengoa évite, finalement, la faillite

- Le spécialiste espagnol des énergies renouvelables trouve un accord avec ses créanciers
- Il bénéficiera aussi de plus de 1 milliard d'euros d'apport de liquidité de 10 hedge funds
- En attendant, le groupe résorbe ses pertes notamment en supprimant des emplois



Abengoa évite la faillite grâce à un accord sur la restructuration de sa dette auprès de ses créanciers (Ph. DR)

EST-ce la fin du calvaire pour les créanciers de Abengoa? Il semblerait que c'est bien le cas. Le géant espagnol des énergies renouvelables qui a frôlé la faillite serait arrivé à un accord avec ses créanciers et quelques bailleurs de fonds. Le groupe qui détient des actifs au Maroc, annonce, en effet, être tombé d'accord avec ses créanciers. «Un accord sur les termes et conditions de la restructuration

de sa dette financière et sa recapitalisation» a donc été trouvé. En parallèle, il s'est de plus entendu avec dix fonds spéculatifs, et un groupe de créanciers incluant banques et détenteurs d'obligations

pour l'apport de liquidités de plus de 1,2 milliard d'euros «au terme de négociations marathon». La compagnie recevra de nouveaux prêts de 655 millions. Il s'agit là du reliquat des 1,2 milliard d'euros d'apport de liquidités dont elle avait déjà reçu 515 millions depuis septembre 2015.

Même si cet accord doit encore être ratifié par les 3/4 des créanciers, il vient renforcer l'entente préliminaire qui lui permettait de suspendre toute demande de paiement anticipé de la part des créanciers et la vente de participations pendant sept mois. Cet accord lui permet également

de demander le placement de ses filiales américaines sous la protection de la loi nationale sur les faillites, connue sous le nom «Chapter 11».

Abengoa avait, pour rappel, été placé en pré-dépôt de bilan en novembre en raison de ses investissements tous azimuts et d'une croissance à l'étranger mal contrôlée. Ce fut notamment le cas au Maroc où le groupe détient le contrat d'exploitation et de maintenance de la centrale thermo-solaire à cycle combiné de Aïn Beni Mathar (470 MW), dans la région de l'Oriental avec pour principal client l'Office national de l'électricité et de l'eau (ONEE).

La justice espagnole lui avait accordé un répit de sept mois jusqu'à fin octobre, pour se restructurer et éviter la faillite. Aujourd'hui, la société est en passe d'être sauvée de la faillite, elle qui depuis le début 2016 ne cesse de réduire ses charges à commencer par ses effectifs qui ont été sabrés de plus d'un tiers, de 28.000 à 17.000 employés. Un autre coup de sappe est prévu dans ses effectifs en Espagne où 5.000 personnes sont employées.

En attendant, la validation de l'accord avec les créanciers, Abengoa est parvenu à résorber ses pertes nettes au premier trimestre les réduisant de 1,2 milliard à 340 millions d'euros. □

M.A.B.

Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)